



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 juin 2021 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal – Place de l'Hôtel de Ville
Séance sans public (hormis presse) – Retransmission en direct
(Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020)

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOLMONT David, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme DOLL Marie-Hélène, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Deolinda, M. HANS Francis, Mme HERTELER Françoise, M. LABREUCHE Denis, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, Mme MILLOTTE Nathalie, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, Mme VINCENT Armelle

Procuration(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole, M. LAROCHE Rémi donne pouvoir à Mme FAIVRE Danièle, M. MATHIEU Jean-Guillaume donne pouvoir à M. LABREUCHE Denis, M. PETIN Eric donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. DEMANGE Michel

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme EL MAZIOUA Amani, M. LAROCHE Rémi, M. MATHIEU Jean-Guillaume, M. PETIN Eric, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : M. AMYOT Stéphane

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 06 05 2021 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2021-052 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT et la délibération 2020-005 du 29 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2021-053 – FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'examen de la Commission des Finances réunie le 01 juin 2021 qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget **PRINCIPAL**, telle que présentée en séance.

2021-054 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions par les associations ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances et la Commission Culture, Sports et Loisirs – Vie Associative, réunies le 01 juin 2021, qui ont émis un avis favorable.

M. AMYOT Stéphane, Président de l'Association « Courir ensemble Vosges » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le montant des subventions octroyées aux associations pour l'année 2021 telles que présentées en séance.

2021-055 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS RENOVATIONS FAÇADES

Vu la délibération n° 2021-009 du 19 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le « NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENOVATION DE FACADES »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les demandes qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2021-056 – FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION ET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES (FITN 7) – AXE 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE l'opération et les modalités de financement présentées en séance,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté en séance,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture des Vosges.

2021-057 – FINANCES LOCALES – PIECE DE THEATRE « ADOPTE UN JULES.COM » - FIXATION DES PRIX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le droit d'entrée à 18,00 € la place pour la pièce de théâtre « ADOPTE UN JULES.COM », et un tarif préférentiel de 10,00 € pour les étudiants sur présentation de leur carte,

ACCEPTE le principe selon lequel des places au tarif de 0,00 € seront réservées à certaines catégories :

- un nombre de places, tel que défini dans le contrat conclu avec le producteur du spectacle
- six places réservées aux invités de la municipalité.

2021-058 – FINANCES LOCALES – CONTRAT DE COMMERCIALISATION DE BILLETTERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat opaque – billetterie en ligne avec la Société Trustweb SASU.

2021-059 – SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les rapports (eau et assainissement) qui sont consultables en Mairie ainsi que la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

2021-060 – RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE TENNANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n° 2021-016 du 19 mars 2021,

PERMET l'attribution de l'IFSE et du CIA pour les emplois à durée déterminée, sur emploi permanent, modifiant ainsi la délibération initiale n° 2017-088 du 08 décembre 2017, relative au RIFSEEP.

2021-061 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SUPPRIME un poste d'Adjoint Technique à 27/35° à compter du 1^{er} juillet 2021,

CREE un poste d'Adjoint Technique à 26/35° à compter du 1^{er} juillet 2021 pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021-062 – ENSEIGNEMENT – PERISCOLAIRE – AIDE AUX DEVOIRS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la charte d'engagement,

VALIDE la facturation d'une heure par atelier, par enfant,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

2021-063 – PARTENARIAT DES ACTEURS CULTURELS CITOYENS ET TERRITORIAUX (PACCT) - CONVENTION

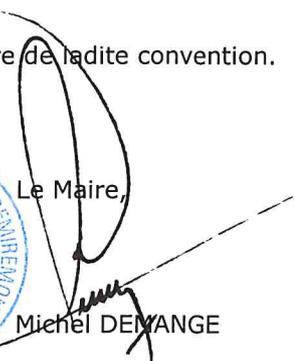
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le partenariat proposé par l'association PACCT (Partenariat des Acteurs Culturels Citoyens et Territoriaux),

AUTORISE M. le Maire à signer la convention en partenariat avec l'association PACCT et les communes de Remiremont et Saint-Nabord,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de ladite convention.

Fin de séance à 21h15.

Le Maire,

Michel DENANGE



